

Transmis à la Préfecture le : 31 mars 2014

Reçu à la Préfecture le : 31 mars 2014

Affiché le : 01 avril 2014

Diffusé le : 01 avril 2014

## **PROCES VERBAL**

### **DE L'ELECTION DU MAIRE ET DE LA LISTE DES ADJOINTS**

#### **POINT 1 – INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quatorze, le vingt huit mars à dix huit heures les membres du Conseil Municipal de la Commune de TURCKHEIM proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars deux mil quatorze, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Etaient présents les membres ci-après indiqués.

- |     |              |              |
|-----|--------------|--------------|
| 1.  | Jean-Marie   | BALDUF       |
| 2.  | Daniell      | RUBRECHT     |
| 3.  | Benoît       | SCHLUSSEL    |
| 4.  | Simone       | PIASI        |
| 5.  | Daniel       | SCHOEPFF     |
| 6.  | Marie-Aude   | KIRSTETTER   |
| 7.  | Guy          | BUECHER      |
| 8.  | Elisabeth    | DIETRICH     |
| 9.  | François     | LALLEMAND    |
| 10. | Anne-Rose    | HAAS-GEISS   |
| 11. | Francis      | RODE         |
| 12. | Michèle      | HAUGER       |
| 13. | Camille      | ANNEHEIM     |
| 14. | Pierrette    | SCHWARTZ     |
| 15. | Bernard      | SCHAERLINGER |
| 16. | Christelle   | ANGSTHELM    |
| 17. | Jean-Marc    | WECKNER      |
| 18. | Marine       | GREFFE       |
| 19. | Michel       | LIHRMANN     |
| 20. | Anneliese    | FRUH         |
| 21. | Thomas       | BAUR         |
| 22. | Marie-Claire | HOBEL        |
| 23. | Gérard       | GLENAT       |
| 24. | Claire       | NAUDIN       |
| 25. | Thomas       | MASSON       |
| 27. | Jean-Charles | SCHLERET     |

Etait absente :

- |     |          |         |
|-----|----------|---------|
| 26. | Victoria | ACCORSO |
|-----|----------|---------|

En préalable, Monsieur Jean-Marie BALDUF, Maire sortant, salue les personnes présentes surtout celles qui font leur entrée dans ce nouveau conseil municipal. Il a une pensée amicale pour les anciens adjoints et conseillers municipaux qui ne siègent plus aujourd'hui.

Il les remercie ainsi que les agents municipaux qui ont mis en œuvre les décisions du conseil municipal sortant.

La séance a été ensuite ouverte sous la présidence de M. Jean-Marie BALDUF, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections, à savoir liste conduite par :

M. Jean-Marie BALDUF	1 254 voix	soit	27 sièges
----------------------	------------	------	-----------

et a déclaré installer Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs

Mme Daniell RUBRECHT, M. Benoît SCHLUSSEL, Mme Simone PIASI, M. Daniel SCHOEPFF, Mme Marie-Aude KIRSTETTER, M. Guy BUECHER, Mme Elisabeth DIETRICH, M. François LALLEMAND, Mme Anne-Rose HAAS-GEISS, M. Francis RODE, Mme Michèle HAUGER, M. Camille ANNEHEIM, Mme Pierrette SCHWARTZ, M. Bernard SCHAERLINGER, Mme Christelle ANGSTHELM, M. Jean-Marc WECKNER, Mme Marine GREFFE, M. Michel LIHRMANN, Mme Anneliese FRUH, M. Thomas BAUR, Mme Marie-Claire HOBEL, M. Gérard GLENAT, Mme Claire NAUDIN, M. Thomas MASSON, Mme Victoria ACCORSO, M. Jean-Charles SCHLERET

dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

## **POINT 2 – TRANSMISSION DE LA PRESIDENCE AU DOYEN D'AGE**

En application de l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jean-Charles SCHLERET, le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence de l'assemblée.

Avant de procéder à l'élection du Maire, M. Jean-Charles SCHLERET félicite les personnes élues, souhaite que toutes les propositions à venir soient discutées démocratiquement avant d'être mises en œuvre. Après avoir rappelé et résumé le rôle d'un maire en général il propose de procéder à l'élection du nouveau maire de Turckheim pour le mandat à venir.

### **Constitution du bureau**

Sur proposition du Doyen d'Age, le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité des membres présents deux assesseurs :

- › Thomas MASSON
- › Claire NAUDIN

## **POINT 3 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne, au début de chacune de ses séances, et pour la durée de la

séance, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Madame Christelle ANGSTHELM, qui a assumé cette tâche pendant les six dernières années, a été choisie comme secrétaire par le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents.

#### **POINT N° 4 – ELECTION DU MAIRE**

Le Président, a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a donné lecture des articles L.2122-4, L 2122-5 et L.2122-7 du CGCT, qui disposent que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue, parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Les personnes candidates au poste de Maire sont invitées à poser leur candidature :

- › M. Jean-Marie BALDUF

déclare être candidat.

Il est procédé ensuite au vote. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a déposé son bulletin sur papier blanc, fermé, dans l'urne.

Le dépouillement du vote donne le résultat ci-après :

- |  |         |
|--|---------|
| › Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :                            | 26      |
| › A déduire, bulletins litigieux :<br>(L 65 et L 66 du code électoral) | 1       |
| › Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :                       | 25 voix |
| › Majorité absolue :   | 13      |

a obtenu

- |                        |         |
|------------------------|---------|
| › M. Jean-Marie BALDUF | 25 voix |
|------------------------|---------|

M. Jean-Marie BALDUF ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire, et a été immédiatement installé.

La Charte de l'élu local a été distribuée à tous les membres.

M. Jean-Marie BALDUF remercie les nouveaux conseillers pour le mandat qu'ils viennent de lui confier et pour leur propre engagement dans la vie municipale.

Monsieur le Maire demande aux élus de travailler ensemble pour répondre aux besoins des habitants et pour concrétiser les grands projets inscrits à notre programme.

Il souhaite que les principes essentiels de la démocratie soient respectés et que tous soient à l'écoute des Turckheimois pour que la ville continue à être agréable à vivre pour tous ses habitants.

### **POINT N° 5 – FIXATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS**

Sous la présidence de Monsieur M. Jean-Marie BALDUF élu Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Vu l'article L. 2122-1 à L. 2122-2-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé par le Maire au Conseil Municipal de fixer à 7 le nombre de postes d'Adjoints.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, FIXE, à l'unanimité des membres présents, le nombre de postes d'Adjoints à 7.***

### **POINT N° 6 – ELECTION DE LA LISTE DES ADJOINTS**

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (articles L.2122-4 et L.2122-7-2 du CGCT).

Une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée.

Candidats au poste d'adjoints pour la liste majoritaire « TURCKHEIM 2020 » :

- › Benoît SCHLUSSEL
- › Daniell RUBRECHT
- › Daniel SCHOEPFF
- › Simone PIASI
- › Guy BUECHER
- › Marie-Aude KIRSTETTER
- › François LALLEMAND

Il est procédé ensuite au vote.

Le dépouillement des suffrages a donné les résultats ci-après :

- |  |         |
|--|---------|
| › Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :                          | 26      |
| › A déduire, bulletins litigieux<br>(L 65 et L 66 du code électoral) | 0       |
| › Reste, pour le nombre des suffrages exprimés :                     | 26 voix |
| › Majorité absolue :   | 14      |

Ont obtenu :

‣ Liste « TURCKHEIM 2020 »

26 voix

Mesdames et Messieurs

M. Benoît SCHLUSSEL, Mme Daniell RUBRECHT, M. Daniel SCHOEPFF, Mme Simone PIASI,  
M. Guy BUECHER, Mme Marie-Aude KIRSTETTER, M. François LALLEMAND

ont obtenus 26 voix, soit supérieur à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Sont déclarés élus au premier tour en qualité d'adjoint dans l'ordre indiqué.

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.

Observations et réclamations : néant

Fait à Turckheim, le lundi 31 mars 2014

Le Maire,

Jean-Marie BALDUF